



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/85
15 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 17 de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

État des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Note du secrétariat

1. Par sa résolution 2004/69, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui présenter, à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions, un rapport sur l'état des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. Des informations sur l'état des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme sont disponibles sur les sites Web du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, Section des traités (<http://untreaty.un.org>) et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (<http://www.unhcr.ch>).
